

Nazareth, Implantation du projet d'implantation de la maison d'arrêt à la sortie sud de Voisenon, travaux des trottoirs et dégradations des chaussées...).

Monsieur SAVINO nous a martelé qu'il était le premier magistrat de la Commune et qu'il avait tous les pouvoirs pour faire ce qu'il voulait, avec ou sans notre approbation.

C'est ainsi que, puisqu'ils demandaient des explications ou qu'ils n'allaient pas dans son sens, Monsieur SAVINO a décidé le retrait des délégations de 3 de ses adjoints.

Nous n'avons pas trahi la liste « Bien vivre à Voisenon » ; nous nous sommes dissociés de notre « tête de liste » puisque nous n'avons plus de vision commune. Aujourd'hui, nous sommes déçus et déçus de n'avoir pu conduire et réaliser les objectifs que nous vous avons présentés. Nous avons toujours œuvré **prioritairement pour défendre notre village face aux prérogatives de plus en plus inclusives de la Communauté d'Agglomération** ; pour que les Voisenonaises et Voisenonais soient fiers et heureux d'habiter Voisenon. A ce jour, les seules réalisations concrètes du mandat sont l'arrêt de l'extension excessive de la Plaine du Jard, de la construction de logements sociaux, et le maintien du taux d'imposition communal.

Ce mandat a vu malheureusement des changements politiques qui ont eu un impact important sur les finances de notre Commune : les baisses de dotations de l'Etat et la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) notamment ont lourdement grevé nos finances. C'est pourquoi, nous nous devons d'être vigilants sur les dépenses.

Monsieur le Maire indique également que **Monsieur LELOUP** (tête de liste Ensemble pour Voisenon) « se réjouit de cette situation », celle d'en être arrivé au retrait de ses délégations.

NON, je ne me « réjouis » pas de cette situation : au contraire, décider de ce dispositif est exceptionnel et navrant pour une Commune, quelle qu'elle soit. C'est l'ultime démarche possible par des élus à l'attention d'un Maire pour l'obliger à respecter la démocratie locale.

OUI, je sollicite depuis le début de mon mandat **la communication des éléments permettant d'apprécier la gestion du Maire** et, systématiquement, j'ai été **confronté à une fin de non-recevoir** sauf après saisine des instances préfectorales, de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs et/ou du tribunal administratif.

A ce propos, je tiens à préciser que **contrairement à ce qu'a indiqué Monsieur le Maire dans sa lettre ouverte. Le tribunal administratif n'a toujours pas rendu sa décision sur la cession de la maison Gautreau** qui est à ce jour, en délibéré.

☺

En tout état de cause, sachez que nous, les 8 signataires de la présente, sommes réellement navrés de cette situation que nous n'avons nullement voulue, mais cette mise en application est uniquement dans les intérêts de la commune et de nos concitoyens.

Merci de croire à nos meilleurs sentiments et nos engagements pour Voisenon.

Laurence BOUFFECHOUX - Sophie GONZALEZ - Karine MACADOUX - Francine VANIER

Xavier CESARINI - Fabien FOURNIER - Jacques LELOUP - Dominique RICARD

Macoule